

Conditions Générales et Particulières de Vente AEC Vacances Ète 2025

AEC VACANCES est une réalisation de l'Association Educative et Culturelle des Anciens et Amis de Don Bosco. Association loi 1901, elle est immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours sous le numéro IM 074110023. Son siège social est domicilié **2-4 rue du Lachat - BP 54 - 74230 THONES**. Siret 7766128060112. TVA intracommunautaire FR86776612806. Assurance SMALC - CS 20000-79031 NIORT CEDEX 9.

L'achat d'un séjour implique de la part de l'acheteur l'acceptation des conditions générales ci-dessous. **AEC VACANCES** se réserve expressément la possibilité d'apporter des modifications aux prix et au contenu des séjours proposés, ainsi qu'aux dates d'ouverture et de fermeture des villages vacances, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Le règlement de l'acompte de 30 % vaut acceptation et validation des présentes conditions de vente sans réserve de leurs destinations. Les présentes conditions générales et particulières de vente concernent les destinations **AEC VACANCES** pour un séjour réalisé entre le 1^{er} décembre 2024 et le 2 novembre 2025 et peuvent être à tout moment modifiées et / ou complétées par **AEC VACANCES**. Dans ce cas, une nouvelle version des conditions générales et particulières de vente sera mise en ligne sur le site internet et cette nouvelle version s'appliquera automatiquement à tous les clients. Si vous achetez un séjour chez **AEC VACANCES**, vous bénéficierez des droits octroyés par le code du tourisme. **AEC VACANCES** sera entièrement responsable de la bonne exécution de ce séjour. En outre, comme l'exige la loi, **AEC VACANCES** dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements au cas où elle deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur vos droits, consultez notre site internet : <https://www.aec-vacances.com/fr/p/conditions-generales-de-vente>. **Pour les destinations partenaires, des conditions spécifiques s'appliquent**, voir le détail par destination sur le site internet.

COMMENT RÉSERVER

Les réservations Ète 2025 sont ouvertes. Les réservations HIVER 2025-2026 seront ouvertes à partir du 7 juillet 2025. La brochure hiver sera expédiée en septembre 2025.

Pour commander postal ou par mail : vous pouvez envoyer votre demande de réservation à tout moment de l'année à notre centrale de réservation : **AEC VACANCES - BP 54-74230 THONES, contact@aec-vacances.com**. Les demandes sont traitées par ordre chronologique d'arrivée et selon les logements disponibles compte tenu des compositions familiales. Fournir un courrier d'inscription par famille, ainsi que les documents nécessaires si vous bénéficiez d'aides aux vacances et un acompte représentant 30 % du montant du séjour. Une réponse vous sera adressée à l'ouverture des réservations de la saison concernée.

Par téléphone, au 04 50 02 90 74 : les réservations sont ouvertes aux dates indiquées ci-dessous selon la saison concernée.

Par Internet : réservation sur notre site aec-vacances.com / Les demandes de réservation en ligne sont validées, sous réserve de disponibilité, sous 48h.

ARRIVÉE - DÉPART

Pendant les vacances scolaires d'été du 6 juillet au 30 août :
En formule pension complète à St-Jean-de-Sixt, Samoëns et Grasse : possibilité d'arrivée samedi ou mercredi.
En formule locative, à St-Jean-de-Sixt et à St-Cyr-Sur-Mer, jours d'arrivée et de départ le samedi.

Hors vacances scolaires et pendant les vacances de printemps et de Toussaint :
Jours d'arrivée / de départ et durée de séjour flexibles selon disponibilités. Conditions spécifiques pour les destinations partenaires : consulter nos hôtesse. Pour les séjours en location, la durée minimum est de 2 nuits. Pour les séjours de 5 nuits et plus avec restauration, le 1^{er} repas est le dîner et le dernier repas est le petit-déjeuner. Pour les séjours de moins de 5 nuits avec restauration, le dernier repas est le déjeuner. Repas supplémentaire possible sur réservation, tarif sur demande.

PRÉCISIONS SUR LES TARIFS

Les prix sont indiqués en euros. Les tarifs sont publiés sous réserve d'erreur d'impression ou d'omission. La présente brochure est remise à titre informatif. Seuls les prix mentionnés sur les documents de réservation ont une valeur contractuelle. Ils sont susceptibles de modifications en fonction des conditions économiques ou de décisions réglementaires nouvelles (ex : Modification du taux de TVA). **Aucun remboursement n'est possible pour un départ anticipé ou une arrivée tardive.** **Pour les week-ends et courts séjours** (durée inférieure ou égale à 4 nuits), des tarifs particuliers s'appliquent – nous consulter.

Pour tout séjour de 2 semaines ou plus, vous bénéficiez : en location de 5% de remise sur la 2ème semaine, 10% sur la 3ème semaine et les suivantes ; en demi-pension ou pension complète de 10% de remise sur la 2ème semaine, 15% sur la 3ème semaine et les suivantes. Offre valable pour les villages **AEC VACANCES** toute l'année et quelle que soit la formule réservée, pour des semaines consécutives. Possibilité de formule hôtelière (lunin + petit déjeuner) : tarifs disponibles sur demande et affichés dans nos villages vacances.

Pour les destinations **AEC VACANCES**, le supplément pour chambre individuelle est de **18 € / nuit / pers.** en vacances scolaires et **9 € / nuit / pers.** hors vacances scolaires. Pour les destinations partenaires, tarifs sur demande.

Les Premières Minutes et Remise Mini-Gruppe diffusées dans les brochures, page Bons Plans, ne sont pas cumulables avec les avantages partenaires.

Les Dernières Minutes, Ventes Flash et autres offres commerciales diffusées sur notre site internet sont des opérations promotionnelles soumises à conditions : non rétroactives et non cumulables. Voir détail des offres sur le site Internet.

Pour ces séjours, le règlement total est demandé à la réservation par carte bancaire.

TAXE DE SÉJOUR

Elle est ajoutée sur votre facture ou sur une facture complémentaire, et tient compte du nombre de personnes, de l'âge et de la durée de séjour. Son montant est fixé par la commune de votre lieu de séjour et peut être révisé en cours d'année avec répercussion de l'augmentation le cas échéant.

FRAIS ANNEXES

La réservation d'un séjour implique des frais de participation à la vie associative de l'**AEC** de 15 €. C'est un forfait valable du 1/10/24 au 30/09/25. Frais de dossier : 15 € par famille et par séjour. Ils ne sont pas remboursables en cas d'annulation.

ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

La centrale de réservation attribue les logements en fonction de la date d'inscription et de la composition familiale. Une attention particulière est portée aux familles avec bébé et pour les personnes à mobilité réduite.

Les souhaits particuliers doivent être exprimés au moment de la réservation mais ne font le cas d'un engagement ferme de notre part.

Pour plus de confort, possibilité de choisir son type d'hébergement, pour un supplément de **165 € par semaine** : A Samoëns, pour les familles de 4 personnes il est possible de réserver une chambre mezzanine ou 2 chambres communicantes.

À St-Jean-de-Sixt, pour les familles de 4 à 6 personnes, il est possible de réserver un logement en chalet ou 2 chambres communicantes.

CONDITIONS D'ACCUEIL - DÉTENTEURS DE CARTE D'INVALIDITÉ

Les personnes détenant une carte d'invalidité peuvent bénéficier de tarifs préférentiels pour les destinations **AEC VACANCES**, sous réserve de conditions de revenus. Les copies de la carte d'invalidité et du dernier avis d'imposition sont demandées pour justificatifs.

CONDITIONS D'ACCUEIL ADB (Anciens de Don Bosco)

Les membres ADB à jour de leur cotisation bénéficient d'une remise de 20% sur les tarifs pour les destinations **AEC VACANCES**. Elle est non cumulable.

Cette remise ne s'applique pas aux séjours spécifiques, ni aux options (forfait restauration, ménage, supplément animal...). La copie de la carte d'adhérent en cours de validité est demandée pour justificatif. La remise s'applique uniquement à l'adhérent et à ses enfants à charge si l'adhérent est inscrit au séjour.

CONDITIONS D'ACCUEIL MINI GROUPE

Groupe sportif : à partir de 10 adultes pour un séjour de 3 nuits minimum hors vacances scolaires.

Tribu (groupe de familles, d'amis) : à partir de 10 personnes payantes pour un séjour de 7 nuits minimum.

Une remise de 10% est appliquée pour les destinations **AEC VACANCES**, aux conditions suivantes : inscription simultanée de tous les participants sur un seul dossier pour une même durée de séjour et avec les mêmes prestations. Un seul interlocuteur est désigné pour suivre le dossier et recevoir une facture unique (aucun document individuel ne sera envoyé). L'annulation de participant(s) entraînant la réduction d'effectifs en dessous de 10, sans souscription de la garantie annulation, implique la perte de la remise.

Les participants ajoutés après l'inscription initiale aux mêmes conditions que le reste du mini-groupe bénéficieront de la remise. 50 € de frais sont demandés pour le mini

groupe (ce montant regroupe les frais de dossier et de vie associative). La remise de 10 % n'est pas cumulable.

AVANTAGES PARTENAIRES

AEC VACANCES a signé des conventions de partenariat avec certains organismes (CSE, COS, FFRS, FFVelo, CNRACL...). À ce titre, des avantages sont accordés sur indication d'un code partenaire ou présentation d'un justificatif (carte d'adhésion). La remise accordée ne s'applique pas aux séjours spécifiques, ni aux options (forfait restauration, ménage, supplément animal...). Pour bénéficier des avantages, l'**ayant droit doit être inscrit au séjour**. En cas de demande de remises multiples, c'est la remise la plus importante qui est appliquée. Les avantages partenaires ne sont pas cumulables avec d'autres remises ou promotions.

CONFIRMATION DE SÉJOUR

Pour confirmer le séjour, un acompte de 30% est demandé. Dans le cas d'un séjour réservé par téléphone, vous disposez d'un délai d'option de 48h. Dans le cas d'une réservation par courrier, l'acompte doit être joint. L'acompte est encaissé si la demande de séjour peut être satisfaite. Si la demande ne peut être satisfaite (dates ou logement non disponibles), une proposition alternative sera faite.

Inscription tardive : en cas d'inscription à 30 jours ou moins avant le début du séjour, la totalité du règlement est exigée par carte bancaire ou virement (avec copie de l'ordre de virement) au moment de l'inscription pour confirmation de la réservation.

Le règlement de l'acompte vaut acceptation et validation des présentes conditions de vente sans réserves. Une confirmation de séjour qui vaut facture pro-forma vous est adressée par mail ou par courrier. Les détails pratiques informant des points importants du séjour sont disponibles sur notre site Internet.

ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Vous êtes informés que vous ne bénéficiez d'aucun droit de rétractation (notamment en cas de vente à distance) et ce, conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation.

AIDES AUX VACANCES

Les chèques vacances ANCV sont acceptés pour le paiement de l'acompte et du solde. Nous vous conseillons de nous les adresser en courrier recommandé.

En cas de perte, nous dégageons notre responsabilité. **Les chèques vacances CONNECT** sont acceptés pour le paiement du solde des séjours réservés sur internet.

Les Bons Vacances sont acceptés uniquement en règlement du solde de votre séjour, pour les villages agréés et les formules autorisées (lire attentivement le règlement de votre CAF). Pour bénéficier du dispositif VACAF, il faut nous communiquer votre numéro d'allocation et votre département de résidence. Le remboursement éventuel d'un trop versé ne peut intervenir qu'après votre séjour, et encaissement du remboursement CAF correspondant.

MOYENS DE PAIEMENT

Sont acceptés pour règlement des séjours les moyens suivants : carte bancaire Visa ou Eurocard/Mastercard, virement bancaire (RIB fourni sur demande), chèque bancaire, mandat cash, espèces dans la limite du montant légal autorisé (1000 €), chèques cadeaux AEC, chèques vacances et chèques vacances CONNECT ANCV.

SOLDE DE SÉJOUR

Le solde de séjour (voir en bas de la confirmation de séjour) devra être réglé au plus tard 30 jours avant le début du séjour, sans rappel de notre part.

Possibilité d'échelonnement le règlement du solde en trois fois sans frais.

Renseignements auprès de la centrale de réservation. Nous accusons réception du solde de séjour. Le non paiement du solde à la date prévue est considéré comme une annulation du séjour sans aucun remboursement possible. Une facture pro-forma acquittée peut vous être adressée sur simple demande après votre séjour.

FRAIS DE MODIFICATION

Toute modification de la facture initiale : réduction des effectifs, changement de dates, de village ou de formule, peut remettre en cause votre réservation. En cas de modification de dates, de village ou de formule, **20 € de frais de modification de dossier s'appliquent**. La suppression d'un ou plusieurs participants est considérée comme une annulation partielle et donne lieu à la facturation de frais selon le tableau en bas de page. Toute semaine écourtée ou trop repas non consommé ne donnera lieu à aucun remboursement ou échange de notre part.

GARANTIE ANNULATION

Note garantie annulation est facultative mais nous vous la conseillons vivement.

Si vous prenez le risque de ne pas souscrire cette garantie, nous ne pourrions pas vous rembourser, même en cas d'annulation justifiée. Son montant est de 4 % du prix de votre séjour. Cette option s'applique à l'ensemble des personnes inscrites en séjour. Ce forfait permet de bénéficier de retenues réduites en cas d'annulation partielle ou totale de votre séjour. Cette assurance doit être souscrite dès la réservation.

Elle ne pourra plus être demandée une fois le séjour accepté et l'acompte versé. Toute annulation doit être annoncée par écrit. Le montant des retenues dépend de la date d'annulation du séjour, le cachet de la poste faisant foi.

Attention : pour certains séjours à thème incluant la réservation de prestations annexes, ce sont les conditions imposées par les prestataires qui s'appliquent.

En cas de désistement de votre part et sur justificatifs écrits, voir les montants prélevés dans le tableau ci-dessous.

Frais retenus en cas d'annulation	Avec garantie annulation	Sans garantie annulation
	Les frais de participation à la Vie Associative et les frais de dossier sont retenus dans tous les cas	
Plus de 60 jours avant le début du séjour	Montant garantie annulation	+ 30% du prix du séjour
De 60 à 30 jours avant le début du séjour	Montant garantie annulation + 5% du prix du séjour	+ 30% du prix du séjour
De 29 à 7 jours avant le début du séjour	Montant garantie annulation + 10% du prix du séjour	+ 80% du prix du séjour
Moins de 7 jours avant le séjour ou non présentation ou interruption de séjour	Montant garantie annulation + 15% du prix du séjour	+ 100% du prix du séjour

Événements pris en compte pour bénéficier des conditions préférentielles d'annulation ou pendant le séjour :

→ **Raisons de santé :** envoi d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité de déplacement ou présentation au directeur du village d'un certificat médical justifiant du départ anticipé d'un des membres ayant souscrit l'option.

→ **Événement familial :** attestation de décès ou de maladie grave d'un participant ou d'un parent (grand parent, père, mère, enfant, frère, sœur).

→ **Changement de situation professionnelle :** sur présentation d'une attestation de l'employeur indiquant l'embauche ou le licenciement ou le changement impératif des dates de congés.

→ **Sinistre d'ordre privé ou professionnel :** dépôt de plainte, déclaration d'assurance... dans le cas de préjudice grave concernant des locaux privés, professionnels ou véhicules.

Exclusions : Grèves, émeutes, embarras de la circulation provoquant retard ou difficultés pour se rendre à destination. Panne ou mauvais état du véhicule. Conditions météorologiques.

Si votre cause d'annulation n'est pas couverte par les événements pris en compte, le remboursement de votre séjour se fera selon les modalités indiquées dans les conditions d'annulation sans souscription de la garantie annulation.

En cas de non présentation sans préavis à la date de début de séjour, le séjour est considéré comme annulé sans possibilité de remboursement.

ANNULATION DE SÉJOUR

AEC VACANCES peut être amenée à annuler un séjour du fait d'une circonstance de force majeure ; dans ce cas, le montant total des sommes versées sera intégralement remboursé.

SÉJOURS À THÈME

AEC VACANCES se réserve le droit d'annuler, **21 jours avant le début du séjour**, si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Les personnes inscrites à ces séjours auront alors la possibilité d'annuler sans aucun frais. Une offre alternative pourra être proposée. Aucune remise ne peut être appliquée sur le tarif de ces séjours.

QUE COMPREND VOTRE FORMULE

En pension complète : **ST-JEAN-DE-SIXT, SAMOËNS, GRASSE**
L'hébergement en chambre avec salle de bain et WC privés, TV écran plat. Les lits sont faits et le linge de toilette est fourni. Le ménage de fin de séjour est compris. Les repas sont pris en salle de restaurant (vin compris à discrétion).

En location : **ST-CYR-SUR-MER, ST-JEAN-DE-SIXT**
L'hébergement en appartement ou mobil home avec salle de bains et WC privés. TV écran plat comprise à **ST-JEAN-DE-SIXT**, en mobil home compris à **ST-CYR-SUR-MER**. Les draps sont fournis. Le linge de toilette n'est pas fourni. Le ménage pendant et en fin de séjour est à la charge des vacanciers.

Pour les destinations partenaires : nous consulter.

PARTICIPANTS AU SÉJOUR

Seules les personnes mentionnées sur la confirmation de séjour sont admises au séjour. Tout visiteur doit s'annoncer à l'accueil du village vacances.

Aucune assurance ne couvre les visiteurs, aucune prestation n'est prévue pour ces visiteurs sauf sur demande et avec supplément financier.

MINEURS

AEC VACANCES ne saurait en aucun cas accepter l'inscription d'une personne mineure non accompagnée et se réserve le droit de demander, en cas de doute, un justificatif d'identité. En outre, **AEC VACANCES** ne saurait être tenue pour responsable dans le cas où, malgré cet interdit, un mineur non accompagné serait inscrit sur un séjour.

CLUBS ENFANTS

Les enfants sont accueillis dans les clubs correspondants à leur âge à la date de début de séjour. En cas de faible affluence, **AEC VACANCES** se réserve le droit de regrouper les enfants dans les clubs. Un supplément peut être demandé dans le cas de proposition d'activités extérieures payantes. Pour les villages disposant de club 3 mois - 2 ans, seuls les enfants à jour des vaccinations obligatoires sont accueillis. Les places étant limitées, la réservation de la prestation est conseillée dès l'inscription.

PRESTATIONS PAYANTES

Possibilité d'options complémentaires : forfait ménage, location de linge de toilette...
Voir sur le site internet ou dans les détails pratiques pour plus de précisions.
Réservations auprès de nos hôtesse au plus tard au versement du solde de séjour.

ANIMAUX

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité et conformément à la législation en vigueur, les animaux ne peuvent être accueillis dans nos villages vacances, hormis les chiens-guides accompagnant les malvoyants. Nous acceptons les animaux domestiques dans nos villages vacances de **St-Jean-de-Sixt** (logement en chalet uniquement) et **St-Cyr-sur-Mer** moyennant une participation financière forfaitaire de **55 € par semaine** et **11€ par jour** pour les séjours de moins de 5 jours. (La présence d'un animal à cette période entraîne l'exclusion du camping.)

Nos villages vacances partenaires de **Gréoux-Les-Bains, Casteljau** et **Apt** accueillent également les animaux (**14 € par nuit** et **8 kg**), ainsi que **St-Pierre-d'Oleron** (**5 € par nuit**) et **Biscarrosse** (**55 € par semaine**).

Leur présence doit être signalée à la réservation pour facturation du supplément.

Ils sont alors admis sous réserve des règles élémentaires d'hygiène et des dispositions vétérinaires (carnet de vaccinations à jour). Vous devez vous munir du carnet de santé de l'animal. Leur présence exige qu'ils soient tenus en laisse dans les parties communes.

Les animaux dangereux ou agressifs (notamment chiens de 1ère et 2ème catégorie) et les NAC (nouveaux animaux de compagnie) ne sont pas admis. Nous attirons l'attention des vacanciers sur les risques de se voir interdire l'accès à l'établissement si ces règles n'étaient pas respectées. Il appartient aux vacanciers de s'assurer préalablement à la réservation que l'établissement concerné accepte les animaux et les conditions d'accès des animaux aux divers espaces de l'établissement.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - CAUTION

Un **règlement intérieur est affiché dans chaque établissement**. Un exemplaire vous sera remis à l'arrivée contre signature obligatoire. En cas de non-respect du règlement (dégradations, violence, non-respect d'autrui, défaut de paiement), **AEC VACANCES** se réserve le droit de mettre fin au séjour par anticipation, sans remboursement, ni compensation, ou de refuser l'inscription à un séjour, avec pour conséquence l'impossibilité d'une réservation ultérieure dans tous les villages **AEC VACANCES**.

À **St-Cyr-sur-Mer** en formule location et à **St-Jean-de-Sixt** pour tous les appartements, une **caution de 350 €** est demandée à la remise des clés.

Elle est payable par chèque bancaire, carte bancaire ou à défaut en espèces.

Un état des lieux avec inventaire du matériel vous est remis. La caution vous est restituée à votre départ après état des lieux et vérification du matériel en présence d'un représentant d'**AEC VACANCES** si l'hébergement est propre et ne présente aucune dégradation.

Dans le cas contraire, les frais de nettoyage et/ou de réparation sont retenus sur la caution. En cas de départ en dehors des horaires prévus pour l'état des lieux, le client accepte la décision du représentant d'**AEC VACANCES** qui est seul juge de l'état général et de propriété du logement, sans contestation possible. La caution est alors restituée par voie postale déduction faite des éventuels frais de nettoyage et/ou réparation.

RÈGLES DE VIE

Chaque vacancier doit avoir un comportement respectueux envers les autres clients et l'ensemble des salariés de l'**AEC** y compris ceux de la centrale de réservation.

Tout comportement faisant preuve d'incivilité, irrespectueux, agressif, insultant ou pouvant porter préjudice à **AEC**, ses représentants et ses employés, entraînera l'annulation immédiate de la réservation au téléphone ou du séjour sur place, sans possibilité de remboursement.

En application du décret 2006-1386 du 15/11/2006, **nos établissements sont non fumeurs**. Notre association ne peut être tenue responsable des vols et détériorations d'objets personnels tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos établissements, y compris les parkings.

DROIT À L'IMAGE

En cas de reportages photographiques sur vos lieux de séjours, vous devrez nous informer de votre volonté de ne pas apparaître dans nos diverses publications.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées sont conservées pour la durée nécessaire à la finalité de leur traitement. Elles sont gérées en conformité avec la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et avec le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des informations vous concernant, en nous contactant par email : donneespersonnelles@aec-vacances.com ou par courrier postal adressé à **AEC VACANCES - BP 54 - 74230 THONES**.

Si vous êtes abonnés à nos newsletters par courrier électronique, vous pouvez demander à ne plus recevoir ces courriers en suivant les instructions figurant sur ces courriers électroniques quand vous les recevez, ou en exerçant votre droit de suppression selon les modalités visées ci-dessus.

Vous disposez également d'un droit d'opposition à l'utilisation de ces informations par **AEC VACANCES** à des fins de communication ou de prospection. Cette opposition peut être effectuée par courrier adressé à **AEC VACANCES - BP 54 - 74230 THONES**.

GARANT

Fonds Mutuel de solidarité UNAT - 8 rue César Franck - 75015 PARIS

RÉCLAMATIONS

Les réclamations de nature commerciale ou relatives à la qualité des prestations devront être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception **au plus tard 15 jours après la date de fin de séjour** à l'adresse suivante : **AEC VACANCES - 2-4 Rue du Lachat - BP 54 - 74230 THONES**.

Les réclamations mettant en œuvre les assurances dommages ou responsabilité de l'**AEC** ne seront admises que dans la mesure où elles auront fait l'objet d'une déclaration auprès de la direction du village vacances avant la fin du séjour. A défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage - BP 80303 - 75823 Paris Cedex 17.

Les modalités de saisie sont disponibles sur son site : www.mtv.travel